



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

football

Question écrite n° 39344

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory demande à M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative de bien vouloir lui indiquer le nombre de joueurs de football sous contrat professionnel transférés dans des clubs de football professionnels, appartenant à la Ligue française de football 1 et 2, et à la division nationale, en provenance d'un pays européen non membre de l'UE ces deux dernières saisons 2006-2007 et 2007-2008.

Texte de la réponse

Le nombre de joueurs de football sous contrats professionnels transférés dans des clubs de L. 1 et L. 2 et division nationale en provenance d'un pays européen non membre de l'Union européenne s'élève à 24 pour la saison sportive 2006-2007 et 31 pour la saison sportive 2007-2008.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39344

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2009, page 38

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2146